VIII. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Liste des incidents	Prix en euros
CHÈQUE A L'ENCAISSEMENT REVENANT IMPAYÉ Si protêt demandé par le bénéficiaire, frais à sa charge	Frais du correspondant
OPPOSITION SUR CHÈQUE	30 €
OPPOSITION SUR CHÉQUIER	30 €
REJET DE CHÈQUE (IMPAYÉ)	30 €
CONTESTATION SUR PRÉLÈVEMENT OU TIP	Gratuit
REJET DE PRÉLÈVEMENT OU TIP SANS PROVISION frais de rejet limités au montant du prélèvement ou TIP si ce dernier est inférieur ou égal à 20 €	20 €
EFFET IMPAYÉ (PAR EFFET)	20 €
FRAIS DE REJET (PAR EFFET)	20 €
DÉCOUVERT NON CONVENU OU NON FORMALISÉ	Nous consulter

IX. PRIX EN EUROS PAR DATES

VERSEMENT OU RETRAIT D'ESPÈCES SANS CHANGE	Jour de l'opération
VERSEMENT D'ESPECES AVEC CHANGE	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré
RETRAIT D'ESPECES AVEC CHANGE	Jour de comptabilisation - 1 jour ouvré
REMISE DE CHÈQUE	Jour de comptabilisation + 2 jours ouvrés
EMISSION D'UN VIREMENT SEPA	Date d'exécution de l'opération
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA : - En euros ou devises de l'Espace Economique Européen - Autres devises	 Date d'exécution de l'opération Date d'exécution de l'opération -1 jour ouvré
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA	Jour de l'opération
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	Jour de l'opération +1 jour ouvré
PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP	Jour de l'opération
PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN FRANCE	Jour de l'opération
PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN EUROS À L'ÉTRANGER	Jour de l'opération - 1 jour ouvré
REMISE DE CHÈQUE EN EUROS SUR L'ÉTRANGER	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
REMISE DE CHÈQUE EN DEVISES SUR L'ÉTRANGER *	Jour de l'opération + 3 jours ouvrés

* La Banque BIA offre ce service pour toutes devises à l'exclusion du dollar US

HORAIRES LIMITES DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

La Banque BIA s'engage à exécuter les opérations (EURO, USD, autres devises nous consulter) sous la valeur de règlement interbancaire demandé, sous réserve du respect par le client des horaires limites des prises en charge des instructions, à condition que celles-ci soient conformes aux spécifications (propres à chaque nature de flux) et s'il existe au préalable la provision en compte ou l'éventuelle autorisation de découvert.

Opérations de très gros montants :

Afin de permettre à la Banque BIA de respecter ses obligations en matière de gestion de la liquidité, les opérations émises ou reçues > ou = 8 M € devront faire impérativement l'objet d'une annonce à J-1 à la Banque BIA via Swift.

Les horaires mentionnés sont ceux de la France métropolitaine (CET).

Les horaires de fin ne constituent pas généralement des limites absolues, mais des horaires limites au delà desquels notre banque ne peut s'engager à exécuter les opérations telles qu'ordonnées par le client, mais seulement à faire ses meilleurs efforts.

Plage horaire 1 : exécution des opérations reçues à partir de :

Début de réception J – 4 ouvrés avant date de règlement

Fin réception J à 11h (CET) date de règlement

Plage 2 horaire tardif : exécution des opérations reçues à J avec une date de règlement à J

Début réception après 11h et fin de réception 16h (CET) J date de règlement

Plage horaire 3 : exécution des opérations reçues pour date de règlement à J

Début réception après 16h (CET) date de règlement reporté à J + 1

X. RÉSOUDRE UN LITIGE

Réclamation auprès de la Banque BIA ou saisine du Médiateur

Le premier interlocuteur pour vous satisfaire : votre Chargé de clientèle

Contactez tout d'abord votre Chargé de clientèle pour lui faire part de vos interrogations ou de votre insatisfaction à l'Agence, par téléphone, par email ou par courrier postal.

En seconde écoute, le Service Réclamations est à votre disposition. En cas de persistance de votre insatisfaction :

Par mail, à l'adresse suivante : contact@bia-paris.fr

Par écrit, à l'adresse suivante :

Service Réclamations
BANQUE BIA
67, Avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Ce Service veillera à traiter votre réclamation avec équité, justice et efficacité.

Un accusé de réception de votre réclamation vous sera adressé dans un délai de 5 jours ouvrés.

La Banque BIA s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans un délai de deux mois, sauf si la complexité de la réclamation justifie un temps de traitement plus long ce dont nous vous informerons le cas échéant.

Les délais précités courent à compter de la date de réception de votre réclamation par le Service - Réclamations.

Une fois les deux recours exercés successivement ou sans réponse de la BANQUE BIA à l'issue d'un délai de 60 jours à compter de la réception de votre réclamation par le Service Réclamations, vous disposez de la possibilité de saisir gratuitement un **Médiateur indépendant de la Fédération Bancaire Française**

Toute demande de médiation suppose l'envoi ou le dépôt d'un dossier par le client de la Banque.

Celui-ci doit être adressé au médiateur :

- Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : **lemediateur.fbf.fr**
- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Le médiateur auprès de la FBF
CS 151
75422 PARIS Cedex 09

La saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement par écrit, en langue française.

Sa réponse vous parviendra dans un délai maximum de 2 mois.

Vous pouvez nous contacter
soit par téléphone au **33 (1) 53 76 62 62**,
soit via notre site Internet **www.bia-paris.fr**

Réunir les deux rives de la Méditerranée au cœur de Paris
Join together the two shores of the Mediterranean sea in the heart of Paris

www.bia-paris.fr

BANQUE BIA

67, avenue Franklin-Roosevelt – 75008 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 76 62 62 – Télécopieur : 33 (0)1 42 89 09 59
Télex : 640 340 BIAFX – 644 030 BIAPA - SWIFT : BIARFRPP

Imp. Jasson Taboureau PEFC 10-31-1902 / Certifié PEFC - Adhérent Imprim'Vert

Comptes et opérations des Correspondants bancaires

Conditions et tarifs appliqués aux comptes et opérations des Correspondants bancaires à compter du 1er juillet 2025

Le présent document indique les prix des principaux produits et services offerts aux correspondants bancaires appliqués à compter du 1er juillet 2025.
Il n'est pas exhaustif et ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.
Ces conditions annulent et remplacent les précédentes à compter du 1er juillet 2025.
Les tarifs sont exprimés en euros H.T. Le taux de TVA en vigueur sera appliqué aux opérations taxables.
Votre chargé d'affaires Banque BIA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

BANQUE BIA

SOMMAIRE

I. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

II. Vos moyens et opérations de paiement

III. Rémunération des comptes créditeurs et découverts en compte

IV. Prêts interbancaires

V. Vos opérations documentaires

VI. Vos opérations à l'international

VII. Autres services

VIII. Irrégularités et incidents

IX. Dates de valeur et horaires limites de traitement

X. Résoudre un litige

I. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Liste des services	Prix en euros
OUVERTURE DE COMPTE – CLÔTURE DE COMPTE	Gratuit
SERVICE DE CHANGEMENT DE DOMICILIATION BANCAIRE	Gratuit
RELEVÉ DE COMPTE DÉCADAIRE (FORMAT PAPIER)	10 € par mois et par compte
RELEVÉ DE COMPTE MENSUEL PAR COURRIER	Gratuit
RELEVÉ DE COMPTE QUOTIDIEN PAR MT950	Gratuit
FRAIS MENSUELS DE TENUE DE COMPTE	40 € par mois et par compte
FRAIS DE TENUE DE COMPTE INACTIF DEPUIS PLUS D'UN AN	30 € par mois et par compte
FRAIS D'ENVOI DE CHÉQUIER PAR COURRIER	5 € + frais de courrier
AVIS D'OPÉRATION	
- Swift MT 900	Gratuit
- Swift MT 910	Gratuit
CIRCULARISATION (AUDIT)	150 €

II. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VERSEMENT ESPÈCES EN EURO	Gratuit
VERSEMENT ESPÈCES EN DEVISES	Gratuit
RETRAIT ESPÈCES EN EURO	Gratuit
RETRAIT ESPÈCES EN DEVISES	Gratuit
REMISE DE CHÈQUE EN EURO POUR ENCAISSEMENT SUR LA FRANCE	Gratuit
- Sauf Bonne Fin (SBF)	9 €
- Crédit Après Encaissement (CAE)	15 €
- Traveller cheque (par chèque)	2 €
PAIEMENT DE CHÈQUE EN EURO	Gratuit
EMISSION DE CHÈQUE DE BANQUE	25 €
MISE À DISPOSITION (PAYABLE À NOS CAISSES)	15 €
PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT OU TIP OU SDD	Gratuit
RÉVOCATION DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA/TIP	15 €
ENCAISSEMENT D'EFFET TIRÉ SUR LA FRANCE	
- Par effet	10 €
- Par bordereau	16 €

III. RÉMUNÉRATION DES COMPTES CRÉDITEURS ET DÉCOUVERTS EN COMPTE

Liste des services	Prix en euros
RÉMUNÉRATION DES COMPTES CRÉDITEURS	Non
RÉMUNÉRATION DES DÉPÔTS À TERME - durée minimum : 1 mois et montant minimum de 100.000 € ou contre-valeur en devises	Nous consulter
DÉCOUVERT EN COMPTE CONVENU OU FORMALISÉ	Nous consulter

IV. PRÊTS INTERBANCAIRES

PRÊTS INTERBANCAIRES (TRÉSORERIE-CHANGE)	Nous consulter

V. VOS OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT :	Nous consulter
Commission de confirmation Commission de notification Commission de levée de documents Commission de paiement différé Commission de modification Commission d'acceptation Commission de transfert Commission sur documents irréguliers	(taux fixés en fonction de la banque du montant et de la durée de validité de l'opération)
Frais de port et Swift	Nous consulter
REMISE DOCUMENTAIRE	
Commission d'encaissement	0,20 % minimum 500 €
Frais de port et Swift	100 €
Modifications, impayés, avis de sort, paiement tardif	80 €

VI. VOS OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Liste des services	Prix en euros
VIREMENT REÇU EN DEVISES SANS CHANGE	Gratuit
VIREMENT REÇU EN DEVISES AVEC CHANGE	Cours Banque BIA
TRANSFERT VERS L'ÉTRANGER TOUTES DEVISES	
- Frais Transfert	50 €
- Frais de Swift	25 €
- Commission de change éventuelle :	
- jusqu'à 150.000 € ou contre valeur	30 €
- supérieur à 150.000 € ou contre valeur	50 €
RÈGLEMENT À L'ÉTRANGER DE CHÈQUES TIRÉS SUR NOS CAISSES	
- à régler par le client tiré et le cas échéant par le bénéficiaire	40 €
ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE TIRÉ À L'ÉTRANGER (SANS CHANGE)	50 €
- Commission de change éventuelle	15 €
VIREMENT DE TRÉSORERIE ÉMIS EN FAVEUR DE LA BANQUE AUPRÈS D'UNAUTRE CORRESPONDANT	Gratuit
VIREMENT ÉMIS TOUTES DEVISES D'UNE BANQUE EN FAVEUR D'UNEAUTRE BANQUE	
avec le BIC et IBAN	30 €
Supplément émission horaire tardif	25 €
Supplément frais de réparation	25 €
Supplément frais GAFI	50 €
	+ frais éventuels du correspondant
VIREMENT ÉMIS EN EURO EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE NON BANCAIREVERS « UE » (UNION EUROPÉENNE)	
Ordinaire avec le BIC et IBAN	30 €
Virement urgent	50 €
Supplément émission horaire tardif	25 €
Supplément frais de réparation	25 €
Supplément frais OUR	25 €
Supplément frais GAFI	60 €
(ces 4 suppléments restant à la charge du donneur d'ordre)	+ frais éventuels du correspondant
VIREMENT REÇU EN EURO	
- D'ordre d'une banque	Gratuit
- D'ordre d'un client	Gratuit

VII. AUTRES SERVICES

Liste des services	Pr
ÉMISSION DE CAUTION OU DE GARANTIE	
- Frais fixes de rédaction	150 €
- Commission annuelle (payable d'avance, par trimestre indivisible)	2,00 % min. 500 € trim. indiv.
- Frais de délivrance	25 €
-Avenant (modification, prorogation)	100 €
OPÉRATIONS JURIDIQUES	
- Voies civiles d'exécution et avis à tiers détenteur	250 €
RECHERCHE, RÉÉDITION ET TRANSMISSION DE DOCUMENTS OU DE RELEVÉS DE COMPTE	
- Document de moins d'un an	25 €
- Document de plus d'un an	40 €
- Envoi par fax (1re page)	6 €
- Envoi par fax (par page suivante)	2 €
- Recherche importante	Sur devis
ATTESTATION EN FAVEUR DU TITULAIRE DU COMPTE	30 €
Courrier domicilié à la Banque BIA	20 € par mois
AVIS D'OPÉRATIONS	
- Swift MT 900	Gratuit
- Swift MT 910	Gratuit
CHANGEMENT D'ADRESSE NON SIGNALÉ ENTRAINANT UN RETOUR DE COURRIER	10 € par mois à compter du 1er courrier retourné et jusqu'à régularisation
LETTRE DE CLÔTURE JURIDIQUE	25 €
INFORMATION ANNUELLE DES CAUTIONS (ART. L 313-22 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	75 €